



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 66945

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conditions d'accueil déplorables des étudiants en soins infirmiers. Il apparaît que les amphithéâtres sont surpeuplés, le nombre de formateurs est insuffisant et les stages ne sont pas correctement encadrés, ce qui incite le départ des étudiants en cours de cursus. Aussi, afin de remédier à la carence actuelle de personnel soignant formé, une réorganisation tendant à l'amélioration des conditions d'étude lui semble indispensable. Il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

A partir de l'année 2000, compte tenu de l'augmentation du nombre de départs en retraite d'infirmiers au cours des années à venir et de la perspective de la réduction de la durée légale du travail dans le secteur public, il a été décidé de porter le quota annuel d'étudiants infirmiers de 18 436 à 26 436, soit une augmentation de 8 000 places. Ce quota a été maintenu en 2001 et sera pérennisé en 2002. Afin d'accueillir ces étudiants infirmiers supplémentaires dans les meilleures conditions, 323 postes d'enseignants ont été créés dans les instituts de formation en soins infirmiers en 2000 et 400 en 2001. Sur le plan pédagogique, un arrêté du 28 septembre 2001 a accordé une plus grande autonomie aux équipes enseignantes des instituts de formation en soins infirmiers dans la planification de l'enseignement clinique qui doit être suivi par les étudiants. Un nouveau système d'attribution des bourses attribuées à ceux-ci a été mis en place par une circulaire du 27 août 2001, prévoyant notamment une augmentation du montant de celles-ci. Par ailleurs, l'arrêté du 28 septembre 2001 précité prévoit le remboursement aux étudiants des frais de déplacement qu'ils engagent pour se rendre sur les lieux de stage ainsi que le versement à ceux-ci d'une indemnité à l'occasion de chacun des stages qu'ils effectuent.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66945

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5742

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7141